



donation d'un terrain constructible

Par **couple du 71**, le **29/08/2011 à 13:19**

Bonjour,

Mes parents vont me faire en septembre la donation d'un terrain constructible . Je suis marié sous le régime de la séparation de biens (avec donation entre époux) .

Nous avons donc décidé avec mon épouse de construire une maison sur ce terrain et pour cela nous vendons notre propriété actuelle acquise à parts égales (capital commun) .

Je sais qu'en cas de séparation ma femme ne possédera rien . Quelles dispositions devons nous prendre pour qu'elle ait légalement droit à la moitié de la maison tout en conservant pour ma part la propriété du terrain ?